RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260924_18
↳ Règlement intérieur du Conseil Municipal – Adoption.

Date de la convocation
- **18 septembre 2026**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents
M. Guy BOUTLEUX, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENECAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Mme Sandrine BARDEAUX, MM. Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration
M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
Mme Sylvie BAILLARD a donné pouvoir à M. Jean-Michel SAMUEL *(à compter de 19 h 43)*
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à M. Bertrand ARBLAY.

Absent excusé sans procuration
M. Mehdi GHEZAL.

A été nommé secrétaire de séance
M. Guy BOUTLEUX

- 2/N° 18 -

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTION

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du Rapport d'Orientation Budgétaire,
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception de trois amendements au projet de règlement intérieur :

- Le premier amendement a été déposé par la liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » ;
- Les deuxième et troisième amendements ont été déposés par la liste « Wimereux pour tous ».

Après examen de leurs dispositions, l'Assemblée a procédé au vote de chaque amendement avec les résultats suivants :

- amendement n° 1 : rejeté par 22 voix « CONTRE » ;
- amendement n° 2 : adopté par 28 voix « POUR » ;
- amendement n° 3 : adopté par 28 voix « POUR ».

Les amendements n° 2 et n° 3 sont donc intégrés au règlement intérieur et annexés à la présente délibération.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 22 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS » ***(M. Jean-Christophe Gires, Mme Sandrine Bardeaux, MM. Jean-Luc Jougleux, Didier Sergent, Philippe Morbidelli et Mme Valérie Provin),***

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal incluant les amendements adoptés.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX